

**CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 14 MAI 2018**

Compte rendu

Etaient présents :

23 Conseillers Municipaux, sur 33 en exercice

M. Abdelhraman MEFTAH, Mme Nicole GIRY, M. Stéphane RODIER, Mme Martine MUNOZ, Mme Marie-Noëlle BONNARD, Mme Hanife OZKAN, M. Paul SABATIER, Adjoints ;

M. Gérard BAUREZ, M. Thierry BARTHELEMY, Mme Saliha BOULIL, M. Lionel ANDRE, Mme Hélène BOUDON, Conseillers Délégués ;

M. Jean-Pierre MOUCHARDIAS, M. Alain HOUCHOU-BIGNALET, Mme Christine BLOC, M. Philippe BARRAU, Mme Gisèle LEROUX, Mme Jacqueline MALOCHET, Mme Marie-Michelle BAYLE, M. Hugues WATIN-AUGOUARD, M. Thierry DEGLON, M. Yves POLESE, M. Benoit GENEIX, Conseillers Municipaux ;

Avaient donné procuration :

09 Conseillers Municipaux,

M. Claude NOWOTNY, procuration à M. Abdelhraman MEFTAH,
Mme Françoise KORCZENIUK, procuration à Thierry BARTHELEMY,
M. Claude GOUILLON-CHENOT, procuration à Hélène BOUDON,
Mme Carine BRODIN, procuration à Mme Nicole GIRY,
M. Claude PEGEON, procuration à Mme Martine MUNOZ,
M. Rachid DOUFFI, procuration à M. Lionel ANDRE,
Mme Marjorie PALASSE, procuration à M. Stéphane RODIER,
Mme Farida LAÏD, procuration à Mme Jacqueline MALOCHET,
M. Denis GUERIN M. Benoit GENEIX, procuration à M. Benoit GENEIX,

Etait absente :

01 Conseillère Municipale,
Mme Sonia KERNANI.

M. Claude NOWOTNY, Maire de Thiers, ouvre la séance à 20h05

Point supplémentaire sur table : Signature convention cadre dans le programme
« Action Cœur de Ville »

Pour rappel, la ville de Thiers a été retenue par la Ministère de la Cohésion Sociale pour le programme « Action Cœur de Ville » visant à revitaliser les centres villes des agglomérations de tailles moyennes.

222 villes ont été choisies, réparties sur toutes les régions, elles bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

Le Plan « Action Cœur de Ville » répond à une double ambition :

- améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes,
- conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Pour assurer cette revitalisation, chaque convention reposera sur 5 axes structurants :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires : plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 milliard de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 000€ en prêts, 1,5 milliard d'action logement et 1,2 milliard de l'ANAH. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

Le programme est mis en œuvre avec les collectivités territoriales en fédérant les partenaires, nationaux comme locaux.

La ville de Thiers et l'EPCI Thiers Dore et Montagne vont confirmer prochainement, auprès du Préfet de département leur accord à s'engager dans le programme national « Action Cœur de Ville ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre et ses avenants ultérieurs, qui comprendront les actions inscrites dans le programme et qui feront l'objet de co-financements de l'Etat et/ou de ses partenaires, de la ville et/ou de l'EPCI et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ces actions.

Rapporteur : A MEFTAHA

APPROBATION A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

Communications du Maire

Prochain Conseil Municipal Jeudi 28 juin 2018

Décisions prises par délégation

DCM 2018-10 : Marché de services - Mise en place de périmètres de protection : régularisation des eaux prélevées.

Etablissement d'un dossier technique pour la régularisation des eaux prélevées sur les secteurs de Felet et de la Montagne Thiernoise conclu avec le bureau d'étude SAFEGE (63540 ROMAGNAT) pour un montant de 15 044€ HT.